

Les étudiants vaudois, leur corps et leur vie : IV

Autor(en): **Archinard, Charles**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 18

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Gerzée, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Autour du mariage.

Aimez-vous les vieux papiers? Pour mon compte, j'en raffole, et je ne saurais dire les heures agréables qu'ils m'ont déjà fait passer. Il s'en exhale un parfum caractéristique qui me ravit, et me grise un peu. Il me semble, en le respirant, être revenu au bon vieux temps, et l'heure présente s'efface complètement. C'est ainsi que je possède toute une collection d'antiques *contrats de mariage*, archives d'une vieille famille de paysans, qui n'a pas fait grand bruit dans l'histoire, mais qui n'en a pas moins tracé son petit sillon, à force de dur labeur.

Bien souvent, je les ai lus et relus. — On ne se figure pas toutes les choses intéressantes que peut contenir un contrat de mariage. Tenez, il en est un que j'aime particulièrement, parce qu'il renferme une phrase que je voudrais voir écrite dans toutes les salles de mariages.

Il ne date pas d'hier, mais bien de 1689. Mon Dieu oui! on se mariait déjà dans ce temps-là, et solennellement, je puis vous le garantir.

Cette scène de la lecture et de la signature du contrat a déjà tenté plus d'un peintre. C'est dans une salle basse, chambre de paysan transformée en bureau. Ils sont tous là : l'époux et sa jeune épouse, qui dissimulent mal leur embarras. Dame, il a fallu traverser tout le village, et il y avait vers la fontaine ou devant le four communal quelques bonnes commères qui les ont suivis curieusement du regard.

Il y a les parents : pères et frères, venus pour autoriser les conjoints, paysans vêtus de solide milaine, aux membres courbés et déjetés par le travail. Il y a le tabellion solennel : *curial juré*, qui, les lunettes d'or sur le nez, et la plume d'oie à la main, relit attentivement la minute et les *doubles levés pour les deux jugaux*. Oh! ces doubles, à eux seuls, ils inspirent le respect. Ce n'est pas pour une affaire légère et de peu d'importance qu'on a été choisir ce solide parchemin, qui doit durer des siècles; que le premier clerc a passé toute une matinée à dessiner la lettre majuscule qui étale glorieusement au haut de la feuille ses ornements compliqués, que Monseigneur le Baillif a apposé son sceau armorial.

Mais voici que le curial a toussé derrière sa main, et que d'une voix solennelle il commence à lire :

« Au Nom de Dieu Tout Puissant. Amen. Il » sera à tous les modernes et futurs, chose no- » toire et manifeste comme ainsi est, que ceste » divine bonté et sapience, dès le commence- » ment des temps a béni le mariage pour sa » gloire et pour la légitime production du genre » humain; que la sacrée confédération ayant » continué par tous les degrés des âges et des » siècles passés elle se rend encore à présent » heureuse à sa gloire par son divin vouloir » par les Promesses de mariage cejourd'hui » faites et contractées, entre honneste Bene- » dict, fils d'honneste Jacob Z., maître teintu- » rier de C..., assisté et autorisé du dit son »

» père et des honnêtes Pierre et David Z. ses » frères, voulans et consentans, d'une part. »

« Et Ester, fille d'honorable Abraham B., commis, assistée et autorisée du dit son père, du sieur iadis chatelain N. et des honnêtes Pierre B., son oncle, Moyse B., son frère, et autres ses bons parents et amis, voulons et consentons, d'autre part s'estans les dits Bénédicht et Ester B., par l'assistance et autorisation de leurs dits frères et parents, pris et retenus pour vrais et légitimes époux et épouse au Seigneur, sous promesse de se faire épouser dans l'assemblée des fidèles chrestiens le plus tost à eux possible, Dieu aydant, et d'entièrement « observer les conditions dont ils sont » tombés mutuellement d'accord touchant leurs » effets mondains comme s'en suit : »

Eh bien, qu'en dites-vous? On avait encore en ce temps-là, l'excellente habitude d'appeler les choses par leur nom, et d'envisager carrément le but de tout ce que l'on faisait. Faut-il s'étonner si les familles d'autrefois étaient bien plus nombreuses que celles d'aujourd'hui. Ils auraient eu bien mauvaise grâce, les jeunes époux, s'il en eut été autrement, le *curial juré* venant déclarer hautement et nettement que *la divine bonté et sapience a béni le mariage pour la légitime production du genre humain*.

Et vous, l'entendez-vous, jeunes gens qui vous mariez... pour vous *réduire*; vous, jeunes filles, qui vous mariez... pour qu'on vous dise Madame, et pour avoir un mari qui paie les notes de votre couturière; et vous tous, qui vous mariez pour accoupler deux domaines ou deux fortunes, quand ce n'est pas deux misères...

Avais-je tort, en disant qu'on devrait inscrire cette parole dans toutes les salles de mariages?

Nous ne nous arrêtons pas à examiner comment les dits époux se sont arrangés *touchant leurs effets mondains*. Il y a cependant une clause bien jolie dans sa naïveté et que je m'en voudrais de ne pas vous dire :

« finalement le dit époux a promis d'habiller » et d'enyoyaller la dite épouse d'habits et » ioyaux nuptiaux honorablement, selon sa » qualité, lesquels lui appartiendront et aux » siens dès le jour de leurs Epousailles. »

Et tout cela « sous le sceau armorial de Ma- » gnifique et Puissant Seigneur Jean Rodolphe » Zender, bourgeois et du Grand Conseil de la » Ville de Berne, et moderne Baillif de... icy » mis (sans nul son préjudice) avec le seing » manuel de moy curial soussigné, pour foy » d'icester.

« Ainsi fait et passé audit... en présence des » dits Parents et Amis de costé et d'autre, icy, » pour tesmoins requis; ce sixiesme jour du » mois d'Avril, en l'an de grâce courant mille » six cents quatre vingts et reuf (1689). »

Bons amis qui me faites l'amitié de me lire, puissiez-vous méditer les paroles de cet honnête *curial juré* et les mettre en pratique quand viendra le moment de vous *retenir pour vrais et légitimes époux au Seigneur*. Que Dieu vous donne à tous une nombreuse famille. C'est la grâce que je vous souhaite. PIERRE D'ANTAN.

Les étudiants vaudois, leur corps et leur vie.

IV

Les étudiants subirent aussi l'influence du mouvement religieux qui s'opéra chez nous dès 1820 et pendant bien des années subséquentes. Quelques-uns s'y jetèrent avec toute la fougue qui caractérise certains jeunes esprits. Les émissaires dissidents qui nous arrivaient en masse d'Outre-Manche surent bientôt les discerner. On les invitait dans des agapes fraternelles où, autour d'une table, richement servie, le doux nom de *cher frère* donné par d'élégantes matrones, entourées de leurs chères filles, ne laissait pas de chatouiller agréablement leurs cœurs. Puis, ils se faisaient les distributeurs parmi leurs condisciples de mille petites brochures conçues dans le goût du moment et qui nous arrivaient d'Angleterre par immenses ballots. Plusieurs d'entre eux devinrent complètement la proie du dissidentisme. L'académie en invita d'autres à ne pas demander la consécration. Cependant, quelques-uns revinrent de leurs excentricités. Quant à la majorité des étudiants, elle resta sagement attachée à ses professeurs. Le vénérable Leresche, professeur de théologie pratique, restait un centre lumineux en qui on avait confiance. Le pasteur et doyen Curtat père, réunissait fréquemment les étudiants en théologie dans sa maison, et par des conseils et des entretiens particuliers, ainsi que par des travaux écrits, il exerça sur eux l'influence la plus heureuse, soit pour réveiller leur vie religieuse, soit pour les maintenir dans les justes bornes du respect de nos institutions ecclésiastiques et pour les préserver de la dissidence.

Lorsqu'après 1830, la loi de 1824, restrictive de la liberté religieuse fut retirée, on fonda en divers lieux, et surtout à Lausanne, des oratoires, c'est-à-dire des lieux de culte se rattachant, soi-disant à l'Eglise nationale, mais n'étant en réalité que du dissidentisme. Car, puisqu'on voulait des cultes nocturnes, pourquoi ne pas les tenir dans les temples mêmes? Or, la fréquentation des oratoires et des cultes nocturnes, la lecture des petites brochures et le *patois de Canaan* restèrent pour un grand nombre d'étudiants des signes de ralliement.

Le mouvement religieux eut pour effet de semer bien des divisions entre nos jeunes gens, et la vie du corps entier s'en ressentit.

Après la réorganisation de l'académie, en 1837, notre vieille institution nationale présenta un aspect tout nouveau. Lors de sa fondation LL. EE. n'en avaient fait qu'une sorte de séminaire destiné à fournir des pasteurs au pays de Vaud. Ils lui avaient successivement confié la direction de toutes les affaires de l'Eglise. Plus tard, quand de nouvelles chaires furent fondées, ce caractère ecclésiastique fut maintenu. Ce fut un curieux spectacle de voir des professeurs de droit, de mathématiques, de physique, de chimie, siéger dans les assemblées du corps académique pour régler des questions relatives à l'Eglise, correspondre

avec les classes des pasteurs, exercer la discipline sur les ministres impositioinaires, désigner ceux d'entre eux qui étaient aptes à devenir membres de classe et à occuper un poste pastoral, assister d'office à la cérémonie de la consécration et recevoir le serment des nouveaux consacrés à la confession de foi helvétique. La dite cérémonie devait être présidée par le recteur de l'académie; toutefois en cas qu'il fût laïque, la tâche était confiée à un professeur ecclésiastique. Un pareil ordre de choses était devenu une anomalie surannée.

(Le Semeur Vaudois.)

(A suivre.)

La Mayon à tout le monde.

PORTRAIT D'AUTREFOIS.

(Fin)

La Mayon n'était pas très rassurée. On n'a pas habité toute sa vie au milieu de gens qui croient à ces choses sans y croire aussi, mais elle ne broncha pas.

— Croyez-vous donc, messenger, dit-elle, que tous ces revenants me font peur! Et ceci, pour quoi le prenez-vous?...

Et elle montrait du doigt sa vieille Bible et son *psaume* non moins antique qui reposaient sur un rayon, et dont les fermoirs polis et usés démontraient l'usage fréquent.

— Avez-vous jamais entendu, ajouta-t-elle, parler d'un revenant qui ait résisté à la lecture d'un chapitre ou d'un psaume?... Et si la vieille Dzaquemette vivait comme une originale, est-ce une raison pour la laisser mourir toute seule, sans aucun de ses parents autour d'elle? — Allons, messenger, je compte sur votre femme pour me soigner les chèvres et le chat, et si quelque chose ne va pas vous me le direz quand vous viendrez au village. — Dites à votre femme de venir déjà ce soir; je vais partir tout de suite!

En effet, la Mayon ayant mis ses guêtres tricotées, ses mitaines, son mouchoir de laine à raie rouge, prit son petit paquet et son falot, car la nuit était venue pendant ce temps, s'acheminait vers le village de B.... Elle y arriva au milieu de la soirée, et se rendit tout de suite chez sa vieille cousine dont la maison était un peu à l'écart.

Elle trouva la pauvre femme dans un triste état: souffrante depuis quelque temps, elle avait dû néglier son ménage; le feu n'avait pas été fait depuis plusieurs jours et la maison semblait abandonnée. La Mayon retroussa sa jupe, sortit ses gros sabots et se mit en devoir de rétablir un peu de confort. Au bout d'un moment, la chambre claire et gaie avait un tout autre aspect, et la vieille femme, dans son lit, contemplait d'un oeil satisfait ce changement:

« Tu es vraiment une bonne fille, Mayon; je le savais déjà, du reste, et je ne t'ai pas oubliée dans mon testament; tu auras ta part. »

C'était une singulière vieille. Depuis longtemps la mort de son fils et de son mari l'avait laissée seule au monde, et elle était restée dans cette maison trop grande pour elle, mais où chaque meuble, chaque coin lui rappelaient un souvenir. Sortant peu, vivant avec une frugalité de pauvresse, elle cultivait son jardin, retirait ses fermages et jamais personne n'avait pu savoir ce que devenait son argent. — Elle avait la réputation d'être un peu folle et très avare, et son air sévère, ses façons mystérieuses lui avaient donné celle d'être un peu sorcière. L'étrange renommée, dont sa maison jouissait, n'avait pas contribué à rendre la maîtresse populaire; aussi ne l'approchait-on qu'avec une terreur mal déguisée, et était-elle complètement délaissée.

Un peu plus tard, la maison était mise en ordre, la porte fermée à clef, et la chambre réchauffée. La malade, calmée par la tisane que la Mayon lui avait préparée, parut s'assoupir, et celle-ci, tirant les rideaux du lit, s'installa dans la bergère. Bien décidée à veiller, elle prit son livre de psaumes qui ne l'avait pas abandonnée et commença sa lecture:

Quand j'ai prié ta majesté,

Seigneur, mon Dieu, j'ai eu santé, etc.

Mais la fatigue gagnée à marcher dans la neige et la chaleur l'assoupirent bientôt, et le livre glissant de ses mains, la Mayon fit ce qu'elle n'avait jamais fait jusque-là au chevet d'un malade, elle s'endormit.

Elle se réveilla tout à coup en entendant un bruit étrange, et croyant sortir d'un mauvais rêve, elle se

frotta les yeux pour se remettre. La chambre était dans le même ordre; la lampe brûlait toujours; mais les rideaux du lit ne semblaient pas avoir bougé; mais là-haut, au grenier, quelque chose se faisait entendre, et la Mayon se dit avec terreur que c'étaient certainement des crânes qui s'entrechoquaient. Un silence suivit, puis, dans la nuit calme, un houloulement de chouette éclata sonore sur le toit et le bruit singulier recommença plus fort que jamais. La Mayon, plus morte que vive, murmura une prière, et saisissant sa dernière bribe de courage, ouvrit la porte du corridor, mais recula presque aussitôt effrayée. Une longue forme blanche descendait l'escalier du galetas. L'apparition passa devant elle, enveloppée d'un suaire blanc qui cachait toute la tête et dans lequel on ne voyait que deux yeux profonds comme des trous. La Mayon entendit ouvrir et fermer toutes les portes de la maison, et l'apparition repassa devant elle, remonta l'escalier, disparut dans le grenier, et un nouveau houloulement retentit.

La Mayon, revenue en arrière, était tombée à genoux devant la bergère, lorsque ces mots sur son livre de psaumes la frappèrent:

Mon âme en Dieu, tant seulement

Trouve tout son contentement,

Car lui seul est ma sauvegarde, etc.

Un peu de courage lui revint, et, comme le bruit semblait s'être apaisé, elle voulut aller voir jusqu'au galetas. Tenant sa lampe d'une main, de l'autre son livre de psaumes, elle monta lentement l'escalier, s'arrêtant de temps à autre lorsqu'elle sentait fléchir ses jambes; mais reprenant bientôt sa marche par un effort suprême, tandis que les vieilles paroles de Théodore de Bèze résonnaient sous les poutres du toit et prenaient un accent étrange.

O Dieu, où mon espoir j'ai mis,

Viens soudain à ma délivrance,

Seigneur, que ton aide s'avance, etc.

Une idée s'était ancrée dans son esprit. Le diable venait chercher l'âme de la cousine Jaquemette et il fallait absolument l'en empêcher. Le psaume était infailible; elle le savait et cette certitude la soutenait. On n'entendait du reste plus rien... Tout à coup, au moment où elle arrivait devant la porte du galetas, un long éclat de rire retentit, en même temps qu'un bruit argentin, comme d'un sac d'écus qu'on renverse. Elle reprit à voix plus haute:

O Dieu, accours hâtivement,

Vers moi, tant pauvre et misérable, etc.

Elle entra. Au fond, dans l'obscurité, rendue plus noire par la lumière de la lampe, elle distinguait une forme blanche accroupie au milieu de vieux objets qui prenaient une apparence fantastique.

La Mayon avait commencé à haute voix l'oraison dominicale, et, soutenue par les divines paroles, elle s'avancait toujours, lorsque tout à coup l'apparition se leva brusquement, et, laissant tomber son voile, présenta à ses yeux effarés... la figure enfiévrée de la vieille Jaquemette elle-même, qui, se voyant découverte, se mit à ramasser son argent éparé devant elle.

Elle remplit d'écus et de batz deux ou trois sacs, et les remit dans leur cachette, une vieille malle où se voyaient encore d'autres sacs pareils. La Mayon, terrifiée, ne savait que penser, lorsqu'elle vit la vieille se dépouiller de son suaire et enlever du toit un épouvantail à moineaux, dont les planchettes en sapin, agitées par le vent, produisaient le bruit singulier qu'on entendait, puis reprendre en ricanant le chemin de sa chambre. — Dans son lit, la fièvre la reprit, et grâce à ses divagations, la Mayon put comprendre ce qui s'était passé.

Depuis longtemps, la Jaquemette, seule dans une maison isolée, avait peur d'être volée, et pour donner aux gens une crainte salutaire de son logis, n'avait rien trouvé de mieux que d'exploiter la légende qui planait sur celui-ci. Elle avait placé sur le toit un *carqueville* dont les clapotements par les nuits d'orage s'entendaient au loin. Elle avait secoué des chaînes dans les chambres et, placée à la lucarne, elle avait imité le cri de la chouette, puis, jugeant ces précautions insuffisantes, elle avait pris l'habitude de faire le tour de sa maison enveloppée d'un drap de lit qui lui donnait réellement l'apparence d'un fantôme. Sous l'influence de la fièvre, elle s'était levée sans bruit, devant la Mayon endormie, et avait accompli son manège habituel.

La vieille Jaquemette avait réellement l'âme chevillée au corps, car elle ne mourut pas encore malgré cette secousse. Elle dura plusieurs mois pendant

lesquels la Mayon la soigna avec son dévouement habituel.

Enfin, on porta la vieille en terre, et le lendemain, la maison remise en ordre, les scellés posés partout et les clefs déposées entre les mains du juge, la Mayon put reprendre son paquet et rentrer chez elle.

Elle revit avec satisfaction ses chèvres et son chat que les voisins avaient soignés et qui lui souhaitèrent la bienvenue chacun à sa manière.

Deux jours après, une lettre l'appela au village pour la lecture du testament de la vieille Jaquime. Il était court et portait une date récente.

« Pour dédommager les pauvres du tort que je leur ai fait pendant ma vie par mon avarice, je donne tout ce que je possède à ma cousine, Marie » N... dite la *Mayon à tout le monde*. »

Le tout dûment signé et légalisé.

La Mayon fit un bon de stupeur, et son premier mouvement fut de refuser; puis, relisant le testament de la vieille Jaquime, elle se ravisa et accepta.

Le lendemain, tout le monde apprit la nouvelle, et à part quelques cousins déçus, tout le monde applaudit. Les pauvres se réjouirent comme si l'héritage leur avait été donné par devant le notaire et ils n'eurent pas tort. L'héritière de tant de biens au soleil et d'écus à l'ombre ne changea rien à sa mise, ni à son genre de vie; elle continua de courir par tous les temps chez les malades et les affligés, vêtue, comme autrefois, de sa jupe de milaine, de sa coiffe de dentelles, et de son mouchoir tricoté à raies longues, mais on remarqua que son panier était devenu plus grand et plus lourd. On remarqua aussi que plus d'un père de famille, ruiné par la maladie, reprenait courage et faisait face à ses affaires. On entendit plus d'une mère mourante, déclarer que la mort ne lui faisait plus peur, parce la Mayon avait promis de soigner ses enfants. — On vit plusieurs vieillards abandonnés jusqu'alors, soignés dans de bonnes familles, où une personne charitable payait leur pension. On vit plusieurs garçons et plusieurs jeunes filles, élevés misérablement par la commune, entrer en apprentissage, s'établir et devenir d'honnêtes pères et mères de famille. On vit beaucoup de choses encore, depuis le clocher de l'église recouvert, jusqu'à la rivière endiguée, et nul ne demanda quel était l'auteur de tous ces bienfaits. Tout le monde le connaissait.

Elle est morte depuis longtemps, mais son nom demeure encore, et plus d'une aïeule aux cheveux blanchis, parlant à ses petits-fils, du temps jadis, pense avec attendrissement à la *Mayon à tout le monde*.

PIERRE D'ANTAN.

Petites causes, grands effets.

En faisant mon école de recrues, j'eus l'occasion de vérifier l'exactitude de ce proverbe.

La compagnie, forte de 150 hommes, rentrait vers la fin de la journée après de fatigantes manœuvres. La chaleur accablait les braves pioupious qui avançaient péniblement avec l'allure particulière aux troupiers las des multiples évolutions, des marches et contre-marches qui figurent invariablement à l'ordre du jour.

Au loin, sur la route poussiéreuse, l'arrière-garde s'efforçait de rallier les écloppés et les trainards, courbant l'échine sous le poids du sac garni selon toutes les prescriptions fédérales. Le gros de la colonne arrivait aux portes de la ville et s'apprêtait à faire en bon ordre sa rentrée habituelle, quand, tout-à-coup, le capitaine qui se tenait en tête, se mit à courir à toutes jambes.

Emoi dans les rangs subitement rompus par ce brusque changement d'allure. Mais, bien que personne ne conçût rien à cette fougue, il fallut bon gré, mal gré, suivre l'officier ingambe qui dévorait l'espace.

Bientôt la troupe lancée au triple galop enfilaient les rues étroites, arrivait comme une avalanche devant la caserne, bousculant la garde montante et réveillant un tambour qui se mit à battre la générale.

Le tumulte était à son comble.

Au bruit des pavés ébranlés par ce furieux pas de charge se mêlaient les clameurs des